

## Le Livre de raison de François de Tapie de Monteil, capitaine au régiment de Poitou (1661-1670) (suite)

Robert Le Blant

Volume 14, numéro 1, juin 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302032ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302032ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Le Blant, R. (1960). Le Livre de raison de François de Tapie de Monteil, capitaine au régiment de Poitou (1661-1670) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(1), 109–121. <https://doi.org/10.7202/302032ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

### LE LIVRE DE RAISON DE FRANÇOIS DE TAPIE DE MONTEIL CAPITAINE AU RÉGIMENT DE POITOU (1661-1670) \*

( suite )

#### TEXTE DU LIVRE DE RAISON

Isles qui appartiennent au roi d'Angleterre, Monsarrat, Nieuve, La Gomaïque.<sup>16</sup>

Sainte Alousie, Dominique, Mariegalande, Guadeloupe, Les Saintes et La Grande Terre, Monsarat, Niéve, Saint-Christophe, Labat, Sainte-Croix, Saint-Domengue, La Tortue, Caigues, Canal Baham, Grand ban de Terre-Nefve, Baston, Fleuve de Saint-Laurent qui a vingt et cinc lieues à son embouchure, l'ille persée, Gaspé, Les Monts nostre dame, Tadoussac, l'isle d'Orléans, lieu principal du Canada <sup>17</sup>

MÉMOIRE des soldats qui ont eu souliers, chemises, cravates et chapeau <sup>18</sup>

La Fortune, Aiment, Lamérique <sup>19</sup>

MÉMOIRE des chauses que ie receu de Monsieur Chamot en l'année 1665.

quinse couvertes, douze justescorps, dix hauts de chauses, deux capots, une douzaine de bas, dix paires de souliers, vingt et quatre chemises, quinze pelliques, deux chaudières, quatre haches, quatre serpes, plus trois juste corps, plus quinze chemises, quinze bonets, quinze pères de souliers, dix hauts de chauses, sinc justes corps, quinze pères de bas, six pères d'abits, six chemises, six,<sup>20</sup> six pères de souliers, six pères de bas

\* Voir notre Revue XIII: 562-573.

<sup>16</sup> Un autre nom est illisible.

<sup>17</sup> Inscriptions au crayon illisibles.

<sup>18</sup> *Idem* et à l'encre passée aussi illisibles.

<sup>19</sup> L'état de l'encre n'a pas permis de déchiffrer les autres noms.

<sup>20</sup> Mot non déchiffré.

MÉMOIRE de ce que j'ai reçu de Mr l'intendant Talon pour habiller ma compagnie en l'année 1666 <sup>21</sup>

32 paires d'habits de drap, 32 paires de bas, 32 chapeaux, 64 cravates, 64 chemises, trois livres de fil, 23 peignes, demi cent d'aiguilles, 2 pères de ciseaux, 32 aunes de ruban

Le tout a été employé et distribué conformément à l'ordre fait par Mr Talon pour l'année 1667

MÉMOIRE de ce que j'ai resceu de Monsieur Talon, intendant du Canada pour habiller ma compagnie en l'année 1667

50 pères d'habits de drap, plus 50 pères de souliers, plus 100 chemises, plus 50 paires de bas de rame, plus 50 chapeaux, plus 3 livres fil, plus 50 peignes, plus un cent d'eguilles, plus 4 pères de ciseaux, plus 50 aunes de ruban pour les chapeaux.<sup>22</sup>

Le tout a été employé et distribué conformément à l'ordonnance faite par monsieur Talon intendant pour le roy en Canada pour l'année 1667

MÉMOIRE des hardes que ie resceu de Monsieur Talon intendant du Canada avant le despart des troupes dudit... pour repasser en France en l'année 1668

30 paires d'habits de drap, 30 chapeaux, 30 chemises, 30 paires de souliers, 30 paires de bas de rame, 15 couvertes

Le tout a esté distribué avant mon despart de Canada pour France conformément à l'ordonnance de Monsieur Talon, intendant pour le Roy du pais de Canada de l'année 1668

Je suis débarqué du navire nommé l'Espérance venant du Canada le 29 novembre, m'estant embarqué à Québec le 5 du mesme mois pour La Rochelle en l'année 1668

J'ai esté incorporé dans le régiment de Champagne le 20 é de septembre de l'année 1668 et ay esté mis en garnison à Saint Jean de pié de port

Je suis parti de Blaie ou j'estois en garnison le 20 décembre de l'année 1663 pour aler à La Rochelle avec la compagnie de Lahais du régiment de poitou que ie commandois en estant lieutenant et i eus logemant dans ledit La Rochelle un mois entier par ordre du Roy

Ieus ordre ensuite d'en partir le 2 fevrier de l'année 1664 pour aler nous embarquer pour les Indes de Lamérique méridionale et

<sup>21</sup> Ici un paraphe.

<sup>22</sup> Tous les chiffres sont écrits en lettres.

montions le navire nommé le Brésé qui estoit l'admiral à cause que c'estoit le plus grand et que Monsieur de Tracy qui estoit le général avoit eu ordre du Roy pour si embarquer

Ce navire estoit de douze cens toneaux et y estans cept sans hommes dedans

Je fus fait capitaine de la compagnie de La Hais en estant lieutenant le 22 fevrier de l'année 1664, à cause que mon capitaine ne voulut pas s'exposer aux dangers de la mer ni à un si grand et perilleux voiage à cause des excessives chaleurs de ce pais et qui sont continuelles. Nous avions ordre d'aler à Caiane pour mestre messieurs de la compagnie des Indes en possession de cette isle et en sortir les olandois qui nous l'avoient usurpée, à quoy nous reussimes avec un succès très avantageux pour le Roy

Cette isle est elloignée de France de deux mille lieues et faut passer la Ligne. Ces habitans ne recullient que du sucre et du tabac

Après estre partis de l'isle Caiane nous fumes à la Martinique ou nous sejourname trois semaines, tant pour faire netoier nostre navire qui estoit infecte que pour faire prendre l'air à nos soldats et à nos matelots qui nous mouroint tous.

Nous misme en possession messieurs de la compagnie des Indes de cette isle nous pas sans grande peine à cause de l'affection que les habitans avoient pour la mesmoire de feu Monsieur du Parquet leur gouverneur et de la presance d'un de ses fils auquel ils n'avoient jamais voulu permettre de passer en France, tout ne procedant que d'une peure amitié.

Nous les contrenimes de le laisser passer en France pour qu'à son occasion ils ne prissent pas les armes contre le nouveau gouverneur nommé Clodoret

Nous fumes ensuite a la Guadeloupe ou nous sejourname quatorze mois. Nous trouvames que le gouverneur qui se nommoit Monsieur Ouel estoit en grande guerre contre les habitans de son isle a cause de l'extorction qu'il faisoit seur eux.

Il receut une lettre de cachet de la part de Monsieur de Tracy pour randre le fort Saint-Louis et aiant obéi à cela de partir par le premier navire pour aler rendre conte de ses actions au Roy, a quoy il obeit et s'anbarqua dans un navire de guerre nommé Le Terron et arriva à bon port en France

Le Roy pourveut du gouvernement de son isle un jantilhomme bourguinon nommé du Lion très honestomme et très bien fait

de sa personne, s'acquittant très dignement et au grand contentement de la cour de son employ

Monsieur de Tracy choisit le séiour de l'isle de la Guadeloupe a cause qu'elle est plus seine que toutes les autres et sur tout i aiant grande quantité de colieures dans les autres, ce qui fait que les habitans ne sont pas en sureté sullemant dans leurs lits

Nous partimes des Indes chaudes le 15 avril de l'année 1665 aiant receu ordre du Roy pour aler en Canada ou Nouvelle France pour y réduire les sauvages sous l'obeissance du Roy. Nous eusmes une navigation très heureuse pendant tout ce temps et y arrivasmes la veille de la St Jan de la mesme année 1665 ou nous avons esté l'espasse de quatre années au grand contentement de l'evesque du pais, des pères jesuistes et surtout des habitans qui estoit en captivité il y avoit desia quatre vins ans par les grandes guerres des hiroquois leurs plus dangereux ennemis

Le roy i fit passer le Régiment de Carignant composé de vint compagnies le quel i fit très bien son devoir quoy qu'il i eust a supporter des grandissimes froids et des grandes fatigues, ne pouvant aler ches les esnemis en hiver que par terre elloigné de nos habitations de cent cinquante lieues

Nous perdimes dans cette expédition que nous entreprimes au mois de janvier quatre cens hommes, lesquels en marchant tomboient morts de froid

Nous avions marché avec Monsieur de Courcelle, gouverneur et lieutenant général sous monsieur de Tracy pour surprendre un village esnemi, mais nous ne réüssimes pas a cause que les guides nous moururent de froid en chemin; ce n'est pas que nous ne rencontrassions les sauvages et que nous n'en tuassions beaucoup, mais cela ne se passa pas comme nous nous estions proposés ce qui eust esté infallible si nous les eussions trouvés renfermés dans leurs pallissades

Nous sommes arrivés à Bordeaux avec la compagnie de Désé du régiment de Champagne ou ie suis incorporé venant de St Jan pied de Port ou nous estions en guarnison, ce 12 octobre de l'année 1669

Je suis parti de Bordeaux estant en garnison au Château Trompète y aiant servi mon semestre pour venir à Agen le 1 février 1670

Le 6 de juin ie suis parti d'Agen pour Cadillac ou ie demuré jusqu'au 27é. Suis randu au chateau Trompette lieu de ma garnison pour y servir mon semestre le dusiesme de julliet de l'année 1670

ie me suis mis à l'auberge chez Baladon a quinse sols par iour le duiesme du mois de iulliet de l'année 1670

j'ay donné a mestre Arneau, tapissier quinze livres pour le louage d'un lit qu'il m'a apporté au Chateau Trompette et ce pour un cardier estant convenu avec moy a demi i pistolle par mois et je comanse le premier du mois de julliet de l'année 1670

MÉMOIRE argent preté a interets effect de 2200 pistoles (?) le 14 ventose an II ches le sitioien Lamoreyt amé à Toulouse etc <sup>23</sup> je conteste mon conste avec Monsieur de Lacalle le dusiesme mars et mest deu <sup>24</sup> deux cens cese livres de reste pour tout iusques au premier mars 1665

ie dois a Monsieur de Lafontaine septante et six livres douse sols et si pour reste de ses apointements de l'année 1664

Monsieur de Lerolle enseigne de ma compagnie a esté receu <sup>25</sup> 1665

Monsieur de Lerolle a esté fait lieutenant de ma compagnie et receu ce vingt et uniesme mai 1666

Monsieur de Lafon a esté fait enseigne de ma compagnie et receu le vingt et uniesme may 1666 <sup>26</sup>

MESMOIRE de ce que ie dois en Canada

Premierement ie dois à La Rose tallieur la somme de 15 livres plus ie dois à Basil dix et sept livres, plus <sup>27</sup> livres plus a madame Lambert sinc livres plus a mademoiselle Amiot trois livres sinc sols

<sup>23</sup> Comme le texte l'indique, l'écriture, différente depuis les mots « Me-moire argent » est celle d'un possesseur plus récent du livre de raison.

<sup>24</sup> Pour « m'est dû ».

<sup>25</sup> Blanc dans le manuscrit.

<sup>26</sup> Cette inscription, comme les quatre qui précèdent, a été cancellée. Il s'agit de comptes car la suite du livre de raison indique que les officiers touchaient une certaine somme de leur capitaine le jour de leur réception.

<sup>27</sup> Mot disparu par suite d'une déchirure du papier.

plus a mademoiselle de Bondi pour des chemises qu'elle m'a fait faire six livres

plus a du Roichi quatre livres

plus a Estienne six livres <sup>28</sup>

plus ie dois a Viail, marchand une père de bas de rame noirs et un baudrié

plus au sieur Carrillon dix livres monnoie de France

plus a Lamote marchand six livres

Fait a Quebec ce 30 octobre 1666

L'incertitude est affreuse en amour, j'en veux sortir, fut-ce à mon préjudice et j'obtiendrai ma grâce avant la fin du jour ou l'on prononcera l'arret de mon suplice <sup>29</sup>

MÉMOIRE de ce que ie dois en France

Je dois a mademoiselle Jolie Cinquéze demeurant à Bordeaux la somme de quarante et deux esqus blancs pour linge qu'elle m'a fait dont je luy ai donné un billet plus je dois dans la mesme ville de Bordeaux au sieur Sergant marchand la somme de trante livres

plus à Jelaie Sallières dans la mesme ville onse livres

RÉCEPTION du sieur de Canchi à l'enseigne de ma compagnie au bord du Brésé estant sur le point de faire voile pour les Indes de l'Amérique méridionale le 23 fevrier de l'année 1664 Monsieur de Canchi fut resceu enseigne de ma compagnie le 23 février de l'année 1664 et toucha tout en mesme temps cent sesante livres que ie l'ay donné. Fait au bord du Brésé le 26 février 1664

De Monteil

Monsieur de La Fontaine fut resceu lieutenant de ma compagnie le mesme jour et toucha cent esqus que ie luy donné pour partie de sa paie

RÉCEPTION du sieur de Lerolle à la charge d'enseigne de ma compagnie à la Guadeloupe

---

<sup>28</sup> Ensuite se trouve une inscription cancellée et non déchiffrée concernant l'enseigne de Lafont reçu en ce grade le 9 mai 1666.

<sup>29</sup> Suit une inscription cancellée non déchiffrée.

Monsieur de Le Rolle a esté fait enseigne de ma compagnie et resceu le dis et septiesme avril 1665 et a touché pendant ledit temps pour partie de la paie cent vint et sis livres, outre cela il a tiré des vivres pendant toute ladite année à raison de trois places, outre cela il a touché eau de vie qui m'appartient de quoy il me doit tenir compte

Fait à la Guadeloupe ce dix septième avril 1665

De Monteil

RÉCEPTION du sieur De Lerolle à la lieutenance de ma compagnie en Quanada

Monsieur de Le Rolle a esté reçu lieutenant dans ma compagnie le vingt et nufviesme may de l'année 1666 et a été tué ou pris par les Hiroquax au lac Champlain estant en chasse le vintiesme juillet de la mesme année 1666

Fait à Quebex ce vingt neuvième may de l'année 1664 <sup>30</sup>

De Monteil <sup>31</sup>

RÉCEPTION du sieur de Lafont a la charge d'enseigne de ma compagnie en Quanada

Monsieur de Lafont a esté fait enseigne de ma compagnie et resceu a ladite charge le vint et neufviesme may 1666 en Quanada

AVANSES faites à Monsieur de Lafont pour l'année soisante et six en Quanada

premiéremant vint livres pour eau de vie plus quatre livres pour achapt des barils en quanada

ARGANT presté à Monsieur de Lafont en Canada pour l'achapt du drapeau qu'il a dans ma compagnie

je preste à Monsieur de Lafont, soldat dans ma compagnie la somme de quatre cens cinquante et quatre livres pour achepter le drapeau duquel il est en possession dont il m'en a donné une promesse par main de notaire, s'obligeant à me paier toutes et

<sup>30</sup> L'encre de cette inscription est nettement plus pâle que celle du texte qui précède.

<sup>31</sup> On trouve ensuite des mentions de feuilles de journées d'un sieur Larose tracées d'une écriture plus récente analogue à celle dont l'existence a été relevée plus haut, postérieure au 14 ventose an II.



quantes fois qu'il me pléra l'être. Fait en Canada ce 29 mars 1666

Plus Lafon me doit 39 livres 15 s.<sup>32</sup>

Plus Lafon me doit pour l'achat d'un cheval que je luy donné à Paris le 10 decembre de l'année soisante un, trente une livre quinse sols

plus pour sa dépense en venant de Paris quinse livres

Receu de Monsieur de Lafon, enseigne de ma compagnie la somme de cent vint livres mounée du país dans les mois de novembre 1666 et ce en deduction de la somme de quatre cent cinquante et quatre livres que je lui ai pretées pour l'achat du drapeau qu'il a dans ma compagnie. Fait à Quebec ce 14 novembre 1666

Plus, je receu de Monsieur de Lafon dix livres

Plus une aune et demie de tabis blanc <sup>33</sup>

Il m'est deu pour reste de mes apointemens par le sieur Chamot de l'année soixante et six la somme de cent dix livres monnoie de France, laquelle somme il s'est obligé de me paier selon qu'il a esté ordonné par monsieur Talon

Fait a Quebec ce 30 octobre de l'année 1666

Je recue de Monsieur Beguain la somme de onse cens quelques livres et ce pour mes appointemens de l'année 1666 luy ayant vendeu les danrées que Sa Majesté avoit ordonné mestre distribués

Fait a Quebec ce 18 novembre 1666

ie commancé à me mettre en pansion ches mademoiselle Amiot ce disiesme Septembre 1667 dont elle tient quarante et neuf louis d'or

Madame Lapointe a commancé a me blanchir ce quinsiesme octobre 1661 <sup>34</sup>

Fait a Quebex le quinsiesme octobre de l'année 1667

Livré a mademoiselle Amiot un barrique d'eau de vie se montant quarante esqus monoie de Canada

<sup>32</sup> Cet alinéa est annulé.

<sup>33</sup> Le texte est annulé depuis « Receu de Mr de Lafon, enseigne ».

<sup>34</sup> Le texte indique qu'il s'agit d'une erreur pour 1667.

Livré au suisse deux colets (?) a remis et quelques piéce païés en origneaux plus a mademoiselle La Tillerie un fusil, vint livres monnoie de Canada

a monsieur quoribon une barrique de vins montant . . .<sup>35</sup> dont il m'a donné dix, monnoie de Canada

Livré au sieur Péré deux grosses (de) coteaux a vingt et huit livres la grosse, monnoie de France dont il m'a donné son billet payé en origneaux

plus à madame Le Moisne de Champlain deux dousaines de coteaux se montant (a) six livres

plus à madame Lapointe ma blanchiseuse une barrique de vin se montant soixante et dix livres monnoie de Canada en l'année 1665

Prêté à Monsieur de Le Rolle mon lieutenant, la somme de vint et deux livres monnoie de France.

ie doy a Monsieur de Lerolle la somme de trante et trois livres dix sols monnoie de Canada

Monsieur de Lafont me doit la somme de quatre livres huit sols<sup>36</sup>

j'ay presté à mon père pour paier la despanse de mon frère Tapie aux seminaires la somme de soisante livres le 29 iuliet 1669

plus iay presté à mon père pour paier partie de tailles de Monteils quarante et quatre livres le 15 iulliet 1669

plus mon père a donné a ma seur de mon argant le 15 aoust sept esqus<sup>37</sup> lesquels il me doit

plus iay employé pour mon pére en perruques que ie luy ay porté de Bordeaux quatorse livres et demi le 10 février de l'année 1671

plus iay donné à mon pére le 6 mars de l'année 1671 vint deux livres le 10 mars pour paier la taille de Lille barade<sup>38</sup> de l'année 1671

---

<sup>35</sup> Passage non déchiffré.

<sup>36</sup> Ces trois dernières inscriptions sont cancellées.

<sup>37</sup> Pour « écus ».

<sup>38</sup> Métairie de Lisle Barrade, cf. passim.

Plus, je lessé à mon père entre les mains de ma seur d'Arcet quinze louis d'or, lesquels il m'a demandé pour paier les intérêts de quatre mille frans qu'il doit a ville neuve Lagenois<sup>39</sup> a mademoiselle Meia et u le 28 aoust de l'année 1669 plus deux louis d'or en mesme temps qu'il me demanda comme ie parlois

plus il me doit encore de reste de quelque autre chose un louis d'or

plus iay donné a mon pére le 14 du mois d'avril de l'année 1671 neuf louis d'or qu'il a donné à ma tante d'Arere (?) pour partie de ses intérêts

mon frère Fonnuges me doit vint et sept livres pour l'achat d'un iuste corps de barraguan<sup>40</sup> de valanciene avec six aunes de doubleure que ie lui porté Bordeaux en l'année 1669<sup>41</sup>

plus six livres pour du plom que ie païé pour luy a Pechenelle au mois de iulliet de l'année 1669

j'ay resceu de Monsieur Esmale trésorier des guerres la somme de trois cens livres pour partie de mes appointemens estant en garnison à St Jan pié de port le 1er aoust 1669

j'ay receu pour le mois de septembre du sieur Emale trésorier trente six livres

plus j'ay resceu de Monsieur Esmale estant en guarnison au chateau Trompette de Bordeaux la somme de cent cinquante livres pour mes apointemens des mois d'octobre, novembre et desembre... et se de l'année 1669

j'ay presté à ma mère le 15 mars un louis d'or qu'elle devoit a ma tante la religieuse en l'année 1670<sup>42</sup>

plus un esqu à ma seur le 8 avril de l'année 1670<sup>43</sup>

plus a mon pére un esq le 18 avril de l'année 1670 qu'il donna à une fame de Monteils<sup>44</sup>

j'ay receu de mon pére le 15 may six livres

J'ay resceu pour les mois de may et juin de l'année 1670 par les mains du sieur Baly fesant pour le sieur Esmale trésaurier extraordinaire des guerres la somme de cent cinquante livres et ce pour les deux premiers mois de mon semestre. Fait au chateau

<sup>39</sup> Villeneuve sur lot.

<sup>40</sup> Lecture douteuse.

<sup>41</sup> Le sens peut être « à Bordeaux » ou « de Bordeaux ».

<sup>42</sup> Alinéa cancellé.

<sup>43</sup> *Idem.*

<sup>44</sup> *Idem.*

Trompette de Bordeaux le 30 du mois de juin de la mesme année 1670

j'ay reçeu par les mains du père Grimard jesuiste la somme de cinquante sinc livres que le chevalier Dupouy de St Sever luy avoit fait remestre pour estre randues à mon frère; à Bordeaux ce 9 iulliet 1670

j'ay resceu le 13 du mois d'aoust de l'année 1670 par Monsieur Dese pour la paie de sa compagnie laquelle il m'a remis en main cent cinquante six livres

Le 18 du mois d'aoust iay resceu de Monsieur emale tresaurier extraordinaire des guerres pour le mois de iullet de mes apointemens septante sinc livres. Fait au chateau Trompette ce 18 aoust 1670

plus iay resceu par les mains du sieur emales pour la subsistance de la compagnie de Monsieur Desé cent vint livres

Fait au chateau Trompette le 26 aoust 1670

Monsieur Taladon a resceu pour ma subsistance a raison de vint sols par jour pour partie du mois d'aoust la somme de dis sept livres. Fait au Chateau Trompette le 31 aoust 1670

J'ay resceu par les mains de Monsieur Emale tresaurier extraordinaire des guerres pour mes apointemens du mois d'aoust de l'année mille six cent septante la somme de septante quatre livres

païé à madame lapointe ma blanchiseuse sinc livres par mois aiant commancé le vintiesme novembre 1667 en Canada

en premier lieu elle a resceu 4 livres

plus, son garson 8 livres

plus le mesme garson 8 livres

comansemant

j'ay resceu pour comansemant du paiement pour la compagnie de Monsieur Dese par les mains du sieur Emale tresaurier extraordinaire des guerres cent cinquante livres et se pour le mois de septembre de l'année 1670 au chateau Trompette ce septiesme septembre

J'ay preté a Monsieur Baral de pousson le sept septembre soixante une livres laquelle somme il a promis me paier dans huit iours pour le plus tard

ARGANT donné a La Role tallieur  
en premier lieu 10 livres

## RECEPTE pour guerir la colique

Il faut prendre un boujeau de <sup>45</sup> et le porter sur soi

Contre la peste il faut avoir de lanne <sup>46</sup> et se froter les jambes et les cols... <sup>47</sup> ensuite au col

aultre

Il faut faire... auprès du feu et le lesser rafraïdir avant de le descouvrir, de la poudre qu'il en viendra on en pourra faire prandre aux personnes de la pesanteur de six grains et au bestail du poids d'un esq

Contre la fièvre

Il faut chercher un gros chardon de ceux qu'on... l'estoilles de coton et... dedans ceste poure <sup>48</sup>...

on peut aussi prandre une... torche en main et l'atacher au col qu'elle puisse tomber sur l'estomac

Plus, le disseptiesme septembre iay reseu de Monsieur emale tresaurier extraordinaire des guerres pour la subsistance de la compagnie de monsieur Resé, la somme de cent cinquante livres et se pour le mois de septembre au Chateau Trompette ce 17 septembre 1670

iay employé depuis le disneuiemesme d'aoust de l'année 1670 iusques a ce iourduy dixhuitiesme du mois de septembre pour la compagnie de Monsieur Rese que ie commande la somme de quatre cens cinquante livres douse sols

il faudra recomanser a conter le 19 septembre

Ce 7 septembre iay comansé a retenir quatre sols par prêt au nommé Bourginon

Ce 10 septembre iay comansé a retenir 3 sols par pret au nommé La Roche

Guillaume Lamote veut que ie luy retiene trois sols par pret a comanser Ce sisiesme septembre pour luy avoir prêté quinze sols qui est pour cinq prêts

Ce 26 septembre iay resseu de Monsieur Emale tresaurier extraordinaire des guerres la somme de trois cens trante livres pour la subsistance de la compagnie de Monsieur Dézé que ie commande

<sup>45</sup> Mot effacé.

<sup>46</sup> Lecture douteuse.

<sup>47</sup> Les points que nous incorporons dans le texte indiquent un passage non déchiffré par suite d'une altération de l'encre ou du document.

<sup>48</sup> Lecture douteuse probablement pour « poudre ».

J'ay resseu pour la subsistance de la compagnie de monsieur Deze par les mains de Monsieur Emale extrahordinaire des guerres la somme de quarante deux livres

j'ay resseu pour la subsistance de la compagnie de monsieur Deze par les mains de Monsieur Emale extrahordinaire des guerres la somme de cent quatre vins sept livres ce 27 octobre 1670 dont iay donné mon billet

MÉMOIRE de ce que j'ai fait faire à la maison de Montpezat une serrure a la porte de la Rue 9 livres

racomodé la rampe de l'escalier 12 livres <sup>49</sup>

*(Ce texte nous a été fourni par M. Robert Le Blant. Dans notre prochaine livraison nous publierons la « Généalogie de la famille Tapie de Monteil ».)*

*N.D.L.D.*

---

<sup>49</sup> Cette note concernant une maison à Monpezat n'est pas de la main de François de Tapie. Elle est de l'écriture plus récente déjà signalée.

---

## COMMANDANTS FRANÇAIS DE DÉTROI<sup>T</sup> <sup>1</sup>

Lamothe de Cadillac, 1701-1704 ; 1707-1710 ;  
 Alphonse de Tonty, 1704 ; 1717-1727 ;  
 de Bourgmont, 1705 ;  
 Dubuisson [Renaud ?] } 1710 ;  
 François Daupin de La Forest }  
 Jacques de Sabrevois de Bleury, 1712-1717 ;  
 Charles-François Mesièrre de l'Épervanche } 1727 ;  
 J.-B. de Saint-Ours d'Eschaillons }  
 Nicolas-J. de Noyelles Fleurimont }  
 Louis-Henri Deschamps de Boishébert, 1728 ;  
 Jacques-Hugues Péan de Livaudière, 1734 ;  
 Charles de Sabrevois de Bleury, 1734-1738 ; 1749-1751 ;  
 Chs.-J. de Fleurimont de Noyelles, 1738-1741 ;  
 Pierre-Jacques Payan de Noyan, 1741-1742 ;  
 Pierre-J. Céloron de Blainville, 1742-1743 ; 1751 ;  
 Paul-Joseph Le Moyne de Longueuil, 1743 ;  
 Jacques Daneau de Muy, 1754-1758 ;  
 François-Marie Picotté de Belestre, 1758-1760.

---

<sup>1</sup> Liste sommaire d'après T. Saint-Pierre, *Les Canadiens du Michigan et... d'Essex, Ont.*, (1895), 54-143. Compilation et communication de J.-J. Lefebvre.